

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2721

8 novembre 2012

SOMMAIRE

Adis S.à.r.l.	130606	Icewalk asbl	130591
Advantage Financial S.A.	130588	Imex Global Sàrl	130606
By H S.à r.l.	130562	Key Concept Management S.A.	130607
Canepa Green Energy	130595	Knupp S.A.	130597
Coeus Internet Media S.à.r.l.	130593	Knupp S.A.	130597
Cofinsa S.A.	130596	Lambo S.A. SICAV-SIF	130598
Cofinsa S.A.	130595	Lion/Gem Lux 1 S.A.	130598
Compusystem	130596	Marcel Niederweis Architectes S.A.	130600
Danko Holding SPF S.A.	130596	Merus Labs Luxco S.à r.l.	130607
Docu Group (Lux 3) S.à r.l.	130606	MTI Luxco Sàrl	130608
Double G Investments	130596	Nymgo S.A.	130608
DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l. ..	130606	Paunsdorf Centre Luxco	130600
Ecolab Lux 9 S.à r.l.	130566	PCEBM S.A.	130608
Elbblick (November) S.à r.l.	130597	Rayshark	130602
Facebook Lux	130607	Rosman S.A.	130600
FerSam S.A.	130608	Signalhorn Sales S.à r.l.	130593
Findel Business Center S.A.	130605	Société Anonyme des Bétons Frais	130601
Fortrust Accountants	130597	Stelco Immobilière S.A.	130601
GDS Consulting S.A.	130595	Transports Huberty S.A.	130601
Gemalog S.A.	130606	Twoforone S.A.	130601
Grantor Real Estate S.A.	130607	Valburton Investments S.A.	130604
Helene Gestion	130597	Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl	130605
Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Capital S.à r.l.	130589	Worldfin S.A.	130601
Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Holdings S.à r.l.	130575	Zipriani Holding S.à r.l.	130605

By H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 594.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.206.

—
In the year two thousand and twelve, on the third of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "BY H S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 171.206.

The meeting is presided by Mrs Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Antoinette QURESHI, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 582,350 (five hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 594,850 (five hundred and ninety-four thousand eight hundred and fifty euros) by the issue of 23,294 (twenty-three thousand two hundred and ninety-four) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 582,350 (five hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty euros)

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares from By Kilian S.A.S.

3.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

Mr. Kilian Hennessy, born on March 27, 1972 and residing at 8 rue Edouard Fournier, 75116 Paris, sole shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by EUR 582,350 (five hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 594,850 (five hundred and ninety-four thousand eight hundred and fifty euros) by the issue of 23,294 (twenty-three thousand two hundred and ninety-four) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, subject to payment of a distributable share premium amounting globally to EUR 582,350 (five hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in France.

Second resolution

The shareholder accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- Mr. Kilian Hennessy, prenamed, for all the 23,294 (twenty-three thousand two hundred and ninety-four) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned Mr. Kilian Hennessy;

which declares to subscribe to the 23,294 (twenty-three thousand two hundred and ninety-four) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contributions

20,460 shares of a par value of EUR 10 each, representing 66% (sixty-six percent) of the share capital of a French company named "By Kilian SAS", Société par Actions Simplifiée, with registered office at 155 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, incorporated with a share capital of EUR 310,000 divided into 31,000 shares of a par value of EUR 10 each, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number 491 530 895, remunerated by issue of 23,294 new shares in BY H S.à r.l.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 1,164,700 (one million one hundred sixty-four thousand seven hundred euros).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 582,350 (five hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty euros) and as share premium for an amount of EUR 582,350 (five hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares have been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned company and by a declaration issued by the managers of By Kilian S.A.S. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

Mr. Kilian Hennessy, contributor prenamed here represented as stated here above, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they have checked that these shares are owned by Mr. Kilian Hennessy;
- all formalities shall be carried out in France in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

A statement of contribution value by which the manager's acknowledge having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholder decides to amend the article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 594,850 (five hundred and ninety-four thousand eight hundred and fifty euros) represented by 23,794 (twenty-three thousand seven hundred and ninety-four) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with this operation, have been estimated at about EUR 2.700.- (two thousand seven hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "BY H S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171206.

L'assemblée est présidée par Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Antoinette QURESHI, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 582.350 (cinq cent quatre-vingt-deux mille et trois cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 594.850 (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille et huit cent cinquante euros) par l'émission de 23.294 (vingt-trois mille et deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 582.350 (cinq cent quatre-vingt-deux mille et trois cent cinquante euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions de By Kilian S.A.S.

3.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Mr. Kilian Hennessy, né le 27 mars 1972 et résidant au 8, rue Edouard Fournier, 75116 Paris, associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 582.350 (cinq cent quatre-vingt-deux mille et trois cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 594.850 (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille et huit cent cinquante euros) par l'émission de 23.294 (vingt-trois mille et deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 582.350 (cinq cent quatre-vingt-deux mille et trois cent cinquante euros), le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social en France.

Deuxième résolution

L'associé accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- Mr. Kilian Hennessy, prédésigné, pour l'intégralité des 23.294 parts sociales nouvelles à émettre.

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite Mr. Kilian Hennessy, représenté comme dit ci-avant;

lequel a déclaré souscrire les 23.294 (vingt-trois mille et deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

20.460 (vingt mille quatre cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, de "BY Kilian S.A.S.", une société régie par les lois de France, avec siège social au 155 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 530 895, représentant 66% (soixante-six pour cent) du capital social de cette dernière, divisé en 31,000 (trente et un mille) actions; cet apport étant évalué à EUR 1.164.700 (un million cent soixante-quatre mille sept cents euros), rémunéré par l'émission de 23,294 (vingt-trois mille et deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles de BY H S.à r.l.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 1.164.700 (un million cent soixante-quatre mille et sept cents euros)

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à BY H S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 582.350 (cinq cent quatre-vingt-deux mille et trois cent cinquante euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 582,350 (cinq cent quatre-vingt-deux mille et trois cent cinquante euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de By Kilian S.A.S. attestant le nombre actuel d'actions, leur apparence et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Mr. Kilian Hennessy, prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de By Kilian S.A.S. sont entièrement libérées;
- qu'elles sont sous forme nominative;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;
- Il a été vérifié que ces actions appartiennent à M. Kilian Hennessy.

Intervention des gérants

Un certificat d'évaluation des gérants reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 594.850 (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille et huit cent cinquante euros), représenté par 23.794 (vingt-trois mille et sept cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette opération, s'élève à environ EUR 2.700.-(deux mille sept cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. Colamonico, G. Schwachtgen, A. Qureshi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47001. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133684/206.

(120176736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Ecolab Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.985.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Nalco Europe B.V., a limited liability company formed and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Ir. G. Tjalmaweg 1, 2342 BV, Oegstgeest, the Netherlands, and registered with the Trade Register of the Netherlands under the KVK number 28057490, and

2) Nalco Global Holdings B.V., a limited liability company formed and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Ir. G. Tjalmaweg 1, 2342 BV, Oegstgeest, the Netherlands, and registered with the Trade Register of the Netherlands under the KVK number 28084669,

both hereby represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Ecolab Lux 9 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these Articles of Association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by contribution, transfer, merger or in any other form whatsoever;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Title III. Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers mandatorily divided into two categories of managers respectively denominated "Class A Manager" and "Class B Manager".

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Class A Manager or Class B Manager, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, where there are two or more managers, by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

Title V. Business year, Balance sheet

Art. 18. Business year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by way of contributions in cash as follows:

Subscribers	Shares	Payment
Nalco Europe B.V., prenamed	1,103,250 shares	EUR 11,032.50
Nalco Global Holdings B.V., prenamed	<u>146,750 shares</u>	<u>EUR 1,467.50</u>
Total:	1,250,000 shares	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Partnership, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Manager:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336;

- Mr. Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977, in s'-Gravenhage, the Netherlands, professionally residing at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Jean Gil Pires, born on 30 November 1969 at Luxembourg, Luxembourg, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Class B Manager:

- Mr. Ralph Gichtbrock, born on 5 March 1956, Minden, Germany, professionally residing at 9b Gartenstrasse, 40667 Meerbusch, Germany; and

- Mr. Laurent Métraux, born on 23 October 1972 in Hermenches, Switzerland, professionally residing at Richtistrasse 7, CH-8304 Vallisellen, Switzerland.

2. The address of the Company is fixed at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Nalco Europe B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au Ir. G. Tjalmaweg 1, 2342 BV, Oegstgeest, Pays-Bas, et enregistrée au Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro KVK 28057490, et

2) Nalco Global Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au Ir. G. Tjalmaweg 1, 2342 BV, Oegstgeest, Pays-Bas, et enregistrée au Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro KVK 28084669,

les deux ici représentées par Marie-Eve Delpech, ayant son adresse professionnelle au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Ecolab Lux 9 S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gestion.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;
- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, de transfert, de fusion ou sous quelque forme que ce soit;
- procéder ou participer à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations de toutes sortes; et
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et désigné comme étant un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B, et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut ou peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins trois (3) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

La participation à une réunion par de tels moyen équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée, à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Subdélégation et Agent du gérant. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces ou cet agent(s), la durée de leur ou son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

Art. 15. Rémunération du gérant. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités du gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de sa/ leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale de l'associé (des associés). L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale de l'associé (des associés).

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé (ou, si l'associé est une personne morale, par son ou ses représentant(s)), pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard en vertu d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à adopter est remis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit à une ou plusieurs reprises au lieu d'être prises lors des assemblées générales, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, à condition dans ce cas que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et Distribution du bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui détermineront/déterminera leurs/ses pouvoir(s) et rémunération(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apports en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Parts	Paiement
Nalco Europe B.V., pré-qualifiée	1.103.250 parts	EUR 11.032,50
Nalco Global Holdings B.V., préqualifiée	<u>146.750 parts</u>	<u>EUR 1.467,50</u>
Total:	1.250.000 parts	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336;

- Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977, à s'-Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Jean Gil Pires, né le 30 novembre 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Ralph Gichtbrock, né le 5 mars 1956, Minden, Allemagne, résidant professionnellement au 9b Gartenstrasse, 40667 Meerbusch, Allemagne; et

- Monsieur Laurent Métraux, né le 23 octobre 1972 à Hermenches, Suisse, résidant professionnellement au 7 Richtrasse, CH-8304 Vallisellen, Suisse.

2. L'adresse du siège social est fixée au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47026. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133755/512.

(120176896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 990.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 160.874.

In the year two thousand and twelve, on the twenty seventh day of September,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appears

Husky Injection Molding Systems Ltd., a company incorporated under the laws of the Province of Ontario, Canada, and having its registered office at 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada, registered with the Ministry of Government Services Ontario under the number 1758441 (the Sole Shareholder),

represented by Edoardo Romano, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Zone industrielle Riedgen, Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.874 (the Company), incorporated on 11 May 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°1721 of 29 July 2011.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) conversion of the existing shares of the Company into ordinary shares and creation of a new class of shares to be designated as mandatory redeemable preferred shares of the Company;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 950,000 (nine hundred and fifty thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 990,000 (nine hundred

and ninety thousand euro) by way of issuance of 5,000 (five thousand) ordinary shares of the Company (the New Shares), having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, and 4,500 (four thousand five hundred) mandatory redeemable preferred shares (the MRPSs), having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each;

(3) change of the financial year of the Company;

(4) subsequent amendment of the articles of association of the Company in order to reflect: (i) the increase of the share capital; (ii) the issuance of the New Shares; (iii) the issuance and terms of the MRPSs; and (iv) the change of the financial year;

(5) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Shares and of the MRPSs, and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing shares of the Company into ordinary shares and to create a new class of shares to be designated as mandatory redeemable preferred shares of the Company. The ordinary shares and the mandatory redeemable preferred shares shall have the rights and obligations as provided in the articles of association of the Company as restated in the fourth resolution below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 950,000 (nine hundred and fifty thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 990,000 (nine hundred and ninety thousand euro), by way of the issuance of the New Shares and of the MRPSs.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to:

(1) subscribe to the MRPSs and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 175,609,075 (one hundred seventy five million six hundred nine thousand seventy five euro) consisting of two claims in an amount of respectively EUR 129,528,765 (one hundred twenty nine million five hundred twenty eight thousand seven hundred sixty five euro) and EUR 46,080,310 (forty six million eighty thousand three hundred ten euro), held by it against Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l. (the Claims); and

(2) subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 249,657,796 (two hundred forty nine million six hundred fifty seven thousand seven hundred ninety six euro) consisting of 5,125 (five thousand one hundred and twenty five) shares in Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l. (the Contributed Shares, and together with the Claims, the Contributions).

The value of the Contributions is allocated as follows:

(1) an amount of EUR 450,000 (four hundred and fifty thousand euro) of the Claims is allocated to the share capital of the Company in paying up the nominal value of the MRPSs;

(2) an amount of EUR 175,159,075 (one hundred seventy five million one hundred fifty nine thousand seventy five euro) of the Claims is allocated to the MRPS Premium Account (as defined in the articles of association of the Company as amended below) as share premium on the MRPSs;

(3) an amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euro) of the Contributed Shares is allocated to the share capital of the Company in paying up the nominal value of 5,000 (five thousand) New Shares;

(4) an amount of EUR 249,058,796 (two hundred forty nine million fifty eight thousand seven hundred ninety six euro) of the Contributed Shares is allocated to the share premium account of the Company as share premium on the New Shares; and

(5) an amount of EUR 99,000 (ninety nine thousand euro) of the Contributed Shares is allocated to the statutory legal reserve of the Company.

The valuation of the Contributions is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that:

(1) the value of the Claims is at least equal to EUR 175,609,075 (one hundred seventy five million six hundred nine thousand seventy five euro); and

(2) the value of the Contributed Shares is at least equal to EUR 249,657,796 (two hundred forty nine million six hundred fifty seven thousand seven hundred ninety six euro).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that it shall run from 1 October of each year to 30 September of the following year.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves that the financial year that started on 1 January 2012 shall end on 30 September 2012.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the articles of association of the Company in order to reflect the above amendments so that the articles of association shall henceforth read as follows:

"Chapter I. Name - Registered office - Object - Duration and Capital

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Registered office. The registered office is established at Zone industrielle Riedgen, Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or offices may be created by simple decision of the Board of Managers both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the Board of Managers. It may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the general meeting. If extraordinary events of a political, economic or social character likely to impair normal activity at the registered office or easy communication with that office or between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until complete cessation of the said abnormal circumstances. This provisional measure shall, however, produce no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office shall remain a Luxembourg company. Any declaration of such transfer of the registered office shall be made and brought to the notice of outside parties by one of the Company's executive organs having power to commit the Company as regards acts of current and daily management.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Corporate capital. The Company's subscribed corporate capital is fixed at EUR 990,000 (nine hundred and ninety thousand euro), represented by 5,400 (five thousand four hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, and 4,500 (four thousand five hundred) mandatory redeemable preferred shares (the MRPSs), having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, the Ordinary Shares and the MRPSs being individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

Holders of MRPSs are referred to in these Articles of Association as MRPS Shareholders, and the terms Shareholder or Shareholders shall mean the holders of the Ordinary Shares and/or the MRPS Shareholders and/or the holders of Shares, as the context requires.

The Shares shall be in registered form only. With respect to registered Shares, a Share register will be kept by the Company and will contain, at least, the precise identification of each Shareholder, the number of his Shares and, if applicable, their issuance, subscription amount, date of issuance, transfer and date of transfer.

The Company may redeem its Ordinary Shares within the limit fixed by the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act).

The amount of the corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders or of the sole Shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Association.

The Company shall maintain the following share premium and reserve accounts:

(1) a share premium account for the ordinary shares (the Ordinary Share Premium Account) in which shall be recorded the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to the Ordinary Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company (including, for the avoidance of any doubt, distributable to MRPS Shareholders in respect of Dividend 1 or Dividend 2 in accordance with Article 25);

(2) a share premium account for the MRPSs (the MRPS Premium Account) in which shall be recorded the amount or value of any premium paid up on the MRPSs. Amounts so recorded to the MRPS Premium Account will constitute reserves of the Company which will only be distributable to the MRPSs shareholders; and

(3) a reserve account for the MRPSs (the MRPS Reserve Account) in which shall be recorded any allocation to such account in accordance with Article 25. Amounts so recorded to the MRPS Reserve Account will constitute reserves of the Company which will only be distributable to the MRPSs shareholders.

Art. 6. Mandatory Redeemable Preferred Shares. The MRPSs are redeemable Shares. Subscribed and fully paid-up, MRPSs shall be mandatorily redeemed in accordance with the provisions of the Companies Act on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the MRPSs (the Maturity Date) or at an earlier date as proposed by the Board of Managers and unanimously approved by all the Shareholders.

The redemption of Shares including the MRPSs can only be made by using sums available for distribution in accordance with Luxembourg law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

Art. 7. Redemption Procedure. Where MRPSs are issued by the Company, the following additional conditions shall be met:

(1) the redemption price of each outstanding MRPS to be redeemed may be paid in cash or in kind and will be equal to the subscription price for the MRPSs to be redeemed as paid by the MRPS Shareholder(s) at the time of issue (i.e. MRPS share capital account and related MRPS Premium Account) (provided that, for the avoidance of any doubt, the Redemption Price shall be adjusted to reflect any reduction of MRPS share premium that was used to effect a previous redemption, i.e. the share premium so reduced shall not be double-counted that is to say used in calculating any later Redemption Price) plus any accrued but unpaid preferred dividend on such MRPS through to the date of redemption (the Redemption Price); and

(2) any preferred dividend declared but unpaid in respect of any MRPSs shall be paid prior to the redemption of any MRPSs.

If the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all of the MRPSs on the relevant redemption date, only part of the MRPSs shall be redeemed for the portion of the available funds with an obligation for the Company to immediately redeem the residual portion of the MRPSs at a price per residual MRPS equal to the Redemption Price plus a 5% interest per annum over said Redemption Price when distributable funds in accordance with Article 72 of the Companies Act (by analogy) are available.

As long as the Redemption Price on the redeemed MRPSs at the Maturity Date has not been paid in full, no dividend shall be paid on the Ordinary Shares.

The redeemed MRPSs shall be cancelled and the issued share capital and premium and reserve attached to the redeemed MRPSs (if any) including the corresponding portion of premium allocated to the legal reserve, if any, shall be decreased accordingly.

Art. 8. Voting rights of the MRPS Shareholders. The MRPSs carry full voting rights. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Companies Act must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Shareholder(s).

Art. 9. Voting rights. More generally, each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to his holding of Shares.

Art. 10. Amendments to the corporate capital. The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the general meeting of the Shareholders, in accordance with Article 23.

Art. 11. Indivisible Shares. The Shares are indivisible for the Company which will recognize only one holder of each Share; where any Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed sole holder in relation to the Company.

Art. 12. Transfer of Shares. In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

In the event that a Cap Agreement and/or a Keep Well Agreement exists between an MRPS Shareholder and the Company, no transfer of such MRPS Shareholder's MRPSs may take place unless and until the proposed transferee has entered into a Cap Agreement with the Company in substantially the same form and the Keep Well Agreement has been transferred to the transferee, provided that such transfer restriction shall not apply in the case of any pledge over the MRPS that may be entered into from time to time and the enforcement of such pledge. For the purposes of this Article, Cap Agreement shall mean any agreement that may be entered into from time to time that caps the amount payable to the MRPS Shareholder in respect of Dividend 2 as defined below and Keep Well Agreement shall mean any agreement that may be entered into from time to time that documents a commitment to subscribe for shares in the Company in connection with the redemption of the MRPSs.

Art. 13. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

Chapter II. Administration and Supervision

Art. 14. Management. The Company shall be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not be Shareholders. The manager(s) shall be appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the Shareholders, adopted by Shareholders owning more than half of the corporate capital.

Art. 15. Board of Managers. The Board of Managers will choose from among its members a chairman (the Chairman). It will meet when convened by the Chairman or by any two managers.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least 24 (twentyfour) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if at least two thirds of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are valid if approved by a majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Written resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 16. Minutes of meetings. Minutes of meetings of the Board of Managers will be signed by the member(s) present at the meetings. Copies or extracts of such minutes to be produced in Court or elsewhere will be signed by the Chairman or by two managers.

Art. 17. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers has the most extensive powers to manage the Company's affairs. All matters which are not expressly reserved to the general meeting by law, or by the Articles of Association, is within the competence of the Board of Managers.

Art. 18. Delegation of powers. The Board of Managers may delegate powers for day to day management either to managers or to other persons, who need not necessarily be Shareholders, subject to observance of Luxembourg law. The Board of Managers may set up an executive committee which shall have such duties and powers as the board shall determine. The Board of Managers may further entrust one or several special authorised representatives (fondés de pouvoir) with all or part of its powers and will determine the duties, the remuneration which may be fixed or variable, the duration of such powers and all other relevant conditions.

Art. 19. Power of signature. The Company is in all circumstances bound by the signature of any two managers without prejudice to any decisions which may be taken as to signing for the Company in case of delegation of powers and in case of mandates conferred by the Board of Managers in pursuance of Article 18.

Art. 20. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter III. The General meeting of the Shareholders

Art. 21. General meetings of the Shareholders. The general meeting, duly constituted, represents the whole of the Shareholders. It has the most extensive powers for doing or ratifying such acts as may concern the Company.

Art. 22. Date and place of the general meeting. An annual general meeting of the Shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the Shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Meetings of Shareholders may be called for any purpose by the Board of Managers or by one or more Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented, and if they declare that they have notice of the agenda submitted for their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Shareholders holding at least more than half of the corporate capital must be present or represented by proxy to constitute a quorum.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 23. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his holding of Shares. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of Association may only be adopted by a majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Chapter IV. Accounting Year and Allocation of Profits

Art. 24. The Accounting Year. The Company's accounting year begins on the first day of October of each year and ends on the thirtieth day of September of the following year.

Art. 25. Allocation of Profits. To the extent of five per cent the net profits are applied to forming or adding to the legal reserve fund. This allocation ceases to be obligatory whenever and so long as the legal reserve reaches ten per cent of the nominal capital.

With effect from 1 October 2012 (the Effective Date), any remaining profits shall be allocated by priority to the payment to the MRPS Shareholders or to the allocation to the MRPS Reserve Account of the following preferred dividend entitlements:

(1) Each MRPS entitles an MRPS Shareholder to a preferential and cumulative dividend (Dividend 1) at an annual rate of 0.5 % of the nominal value of the share capital of the Company represented by such MRPS. Dividend 1 shall accrue daily from the later of the date of issuance of the MRPS and the Effective Date and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days as the case might be, even for the years when the Company does not have profits.

(2) Each MRPS entitles an MRPS Shareholder to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2) which shall accrue daily from the later of the date of issuance of the MRPS and the Effective Date and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days, even for the years when the Company will not have profits. Dividend 2 shall equal 12.5% of the Dividend 2 Amount represented by the MRPS, to the extent that this is not limited to a lower amount as specified in any cap agreement that may be entered into between such MRPS Shareholders and the Company at the relevant time. The Dividend 2 Amount shall mean the sum of the nominal value of the MRPS share capital plus the amounts standing to the credit of the MRPS Premium Account plus the amounts standing to the credit of the MRPS Reserve Account, calculated on a pro rata basis across the relevant financial year.

To the maximum extent permitted by Luxembourg law, Dividend 1 shall be declared on an annual basis at the annual general meeting of the Company and shall be paid out of profits available for such purpose or, in the event that no profits are available for such purpose with respect to a particular accounting year, out of distributable reserves (including, for the avoidance of any doubt, amounts standing to the credit of the Ordinary Share Premium Account).

If Dividend 2 is not declared and paid despite the existence of distributable reserves or profits available for that purpose, Dividend 2 shall be capitalised each year at the latest on the last day of the financial year and an amount equal to Dividend 2 shall be transferred to the MRPS Reserve Account. If the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay or allocate to the MRPS Reserve Account Dividend 1 and Dividend 2, any shortfall amount shall be

paid or allocated to the MRPS Reserve Account (i) from the profits of the following financial years and/or (ii) from the amounts standing to the credit of the Ordinary Share Premium Account, and a resolution of the sole Shareholder or general meeting of Shareholders shall be passed for such purpose.

The general meeting of Shareholders will have discretionary power to freely allocate any surplus profit remaining after respecting the foregoing provisions. It may in particular allocate such surplus profit in the form of payment of a dividend to the Ordinary Shareholders or a transfer to a reserve account or to carry it forward.

Dividends shall be paid at such places and times as may be determined by the Board of Managers of the Company.

Interim dividends may be declared and distributed in the order and according to the entitlements described above, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are prepared by the Board of Managers of the Company;
- (ii) the interim accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company, and such Shareholder or Shareholders to whom the interim dividend is to be distributed undertake(s) to repay to the Company immediately following the annual general meeting for the relevant financial year any excess amount which is found to have been distributed by way of interim dividend;
- (iv) any cap agreement that may have been entered into between MRPS Shareholders and the Company at the relevant time is respected; and
- (v) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter V. Dissolution and Liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may at any time be dissolved by resolution of the general meeting.

On dissolution of the Company the liquidation will be effected through the agency of one or more liquidators, being individuals or bodies corporate, appointed by the general meeting, which shall determine their powers and their remuneration.

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS Shareholders will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to the Redemption Price which has not yet been reimbursed to such MRPS Shareholders.

After payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPSs and reimbursement of all and any amounts due to the MRPS Shareholders or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage in the Company's capital held by each of them.

Chapter VI. Statutory auditor - External auditor

Art. 27. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/her/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the MRPSs and the New Shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder or its representatives or the holders of powers of attorney, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same Sole Shareholder or representatives or holders of powers of attorney, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the present Sole Shareholder or its representatives or the attorneys-in-fact of the represented sole shareholder, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, this Sole Shareholder or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu

Husky Injection Molding Systems Ltd., une société de droit canadien ayant son siège social au 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada L7E 5S5, immatriculée au Ministère des Services du Gouvernement sous le numéro 1785441 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Edoardo ROMANO, ayant la qualité d'Avocat d'Allen & Overy Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.874 (la Société), constituée le 11 mai 2011 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 1721 du 29 juillet 2011.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes :

(1) conversion des parts sociales existantes de la Société en parts sociales ordinaires et création d'une nouvelle classe de parts sociales désignées comme les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de la Société;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 950.000 (neuf cent cinquante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 990.000 (neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) via l'émission de 5.000 (cinq mille) parts sociales ordinaires de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, et 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les MRPSs) ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune;

(3) changement de l'année sociale de la Société;

(4) modification subséquente des statuts de la Société afin d'y refléter: (i) l'augmentation de capital; (ii) l'émission des Nouvelles Parts Sociales; (iii) l'émission et les dispositions des MRPSs; et (iv) le changement du terme de l'année sociale;

(5) modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et des MRPSs dans le registre de parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes de la Société en parts sociales ordinaires et de créer une nouvelle classe de parts sociales désignées comme les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de la Société. Les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables porteront les droits et obligations prévus dans les statuts tels que refondus dans la quatrième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente, en vertu de la présente résolution, le capital social de la Société d'un montant de EUR 950.000 (neuf cent cinquante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 990.000 (neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) via l'émission Nouvelles Parts Sociales et de MRPSs.

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de:

(1) souscrire les MRPSs et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de EUR 175.609.075 (cent soixante-quinze millions six cent neuf mille soixante quinze euros) composé de deux créances d'un montant de respectivement EUR 129.528.765 (cent vingt neuf millions cinq cent vingt huit mille sept cent soixante cinq euros) et EUR 46.080.310 (quarante-six millions quatre vingt mille trois cent dix euros), détenues par lui envers Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l. (les Créances); et

(2) souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de EUR 249.657.796 (deux cent quarante neuf millions six cent cinquante sept mille sept cent quatre vingt seize euros) composé de 5.125 (cinq mille cent vingt-cinq) parts sociales dans Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l. (les Parts Sociales Apportées et, ensemble avec les Créances, les Apports).

La valeur des Apports est répartie comme suit:

(1) un montant de EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) des Créances est affecté au capital social de la Société, libérant la valeur nominale des MRPS;

(2) un montant de EUR 175.159.075 (cent soixante-quinze millions cent cinquante neuf mille soixante-quinze euros) des Créances est affecté au Compte de Prime MRPS (tel que défini dans les statuts de la Société modifiés ci-après) en tant que prime d'émission sur les MRPS;

(3) un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) des Parts Sociales Apportées est affecté au capital social de la Société, libérant la valeur nominale des 5.000 (cinq mille) Nouvelles Parts Sociales;

(4) un montant de EUR 249.058.796 (deux cent quarante neuf millions cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros) des Parts Sociales Apportées est affecté au compte de prime d'émission de la Société en tant que prime d'émission sur les Nouvelles Parts Sociales; et

(5) un montant de EUR 99.000 (quatre-vingt-dix-neuf mille euros) des Parts Sociales Apportées est affecté à la réserve légale obligatoire de la Société.

La valeur des Apports est attestée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) confirmant entre autres que:

(1) la valeur des Créances est au moins égale à EUR 175.609.075 (cent soixante-quinze millions six cent neuf mille soixante quinze euros); et

(2) la valeur des Parts Sociales Apportées est au moins égale à EUR 249.657.796 (deux cent quarante neuf millions six cent cinquante sept mille sept cent quatre vingt seize euros).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il se déroulera du 1^{er} octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante.

Par conséquent, l'Associé Unique décide que l'année sociale ayant débuté le 1^{er} janvier 2012 prendra fin le 30 septembre 2012.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte que les statuts auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Nom - Siège social - Objet - Durée et Capital

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi au Zone industrielle Riedgen, Dudelange, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales ou des bureaux peuvent être créés sur simple décision du Conseil de Gérance à la fois au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social par une simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale. Si des événements de nature politique, économique ou sociale susceptibles de constituer un obstacle à l'exercice d'une activité normale au siège social ou à la communication avec ce bureau ou entre ce bureau et des pays étrangers surviennent, ou s'avèrent être imminents, le siège social peut être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète desdites circonstances exceptionnelles. Cette mesure provisoire n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert de siège provisoire restera une société luxembourgeoise. Toute déclaration d'un tel transfert sera prise et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société ayant le pouvoir d'engager la Société en ce qui concerne les actes de gestion journalière.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toutes sortes de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à, ses portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par

voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placements privés, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dette sous forme nominative et sous réserve de restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non limité à, la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille et les assister financièrement par des prêts, avances ou garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, de manière générale, utiliser toute technique et tous instruments en lien avec ses investissements dans le but de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments ayant pour but de protéger la Société contre le risque de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts ainsi que contre tout autre risque.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 990.000 EUR (neuf cent quatre-vingt-dix mille euros), représenté par 5.400 (cinq mille quatre cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune et 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les MRPSs) ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, les Parts Sociales Ordinaires et les MRPSs étant individuellement dénommées Part Sociale et collectivement les Parts Sociales.

Les détenteurs de MRPSs sont dénommés dans les présents Statuts en tant qu'Associés MRPS, et les termes Associé ou Associés désignent les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et /ou les Associés MRPS et /ou les détenteurs de Parts Sociales, selon le contexte.

Les Parts Sociales peuvent uniquement être nominatives. En ce qui concerne les Parts Sociales nominatives, un registre de parts sociales sera conservé par la Société et mentionnera au moins l'identification précise de chaque Associé, le nombre de Parts Sociales qu'il détient et, le cas échéant, leur émission, leur montant de souscription, leur date d'émission, leur transfert et leur date de transfert.

La Société peut racheter ses Parts Sociales Ordinaires dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

La Société conservera les comptes de prime d'émission et de réserve légale suivants:

(1) un compte de prime d'émission pour les parts sociales ordinaires (le Compte de Prime d'Emission Ordinaire) dans lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur de toute prime payée sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire constitueront des réserves distribuables de la Société (y compris, pour éviter toute ambiguïté, une réserve distribuable aux Associés MRPS par rapport au Dividende 1 ou au Dividende 2 conformément à l'Article 25);

(2) un compte de prime d'émission pour les MRPSs (le Compte de Prime MRPS) dans lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur de toute prime payée sur les MRPSs. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Prime MRPS constitueront des réserves de la Société qui seront uniquement distribuables aux associés MRPS; et

(3) un compte de réserve pour les MRPSs (le Compte de Réserve MRPS) dans lequel sera comptabilisé toute affectation audit compte conformément à l'Article 25. Les montants ainsi affectés au Compte de Réserve MRPS constitueront des réserves de la Société qui seront uniquement distribuables aux associés MRPSs.

Art. 6. Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les MRPSs sont des Parts Sociales rachetables. Souscrites et entièrement libérées, les MRPSs doivent obligatoirement être rachetées au dixième (10ème) anniversaire de la date d'émission des MRPSs (la Date de Maturité) conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, ou à une date antérieure proposée par le Conseil de Gérance.

Le rachat de Parts Sociales, y compris des MRPSs, peut être effectué uniquement en utilisant les sommes disponibles pour une distribution, conformément au droit luxembourgeois ou le produit d'une nouvelle émission faite dans le cadre dudit rachat.

Art. 7. Procédure de Rachat. Si des MRPSs sont émises par la Société, les conditions supplémentaires suivantes devront être observées:

(1) le prix de rachat pour chaque MRPS émise et faisant l'objet d'un rachat peut être payé en numéraire ou en nature et sera égal au prix de souscription des MRPSs devant être rachetées tel que payé par l'(les) Associé(s) lors de l'émission (c'est-à-dire, le compte capital social MRPS et le Compte de Prime MRPS qui lui est attaché) (pour autant que, et afin d'éviter toute ambiguïté, le Prix de Rachat soit ajusté afin de refléter toute réduction de la prime d'émission MRPS utilisée

dans le cadre d'un précédent rachat, c'est-à-dire, la prime d'émission telle que réduite ne soit pas comptabilisée deux fois, à savoir, prise en compte pour le calcul de tout Prix de Rachat ultérieur) additionné du dividende préférentiel dû mais non encore payé sur les MRPSs jusqu'à la date du rachat (le Prix de Rachat); et

(2) tout dividende préférentiel déclaré mais non encore payé par rapport à toute MRPS devra être versé avant le rachat des MRPSs.

Si les sommes disponibles pour le rachat sont insuffisantes pour que la Société rachète toutes les MRPSs à la date de rachat concernée, seule une partie des MRPSs seront rachetées pour la part des fonds disponibles et la Société sera obligée de racheter immédiatement le part restante des MRPSs à un prix par MRPS restante équivalant au Prix de Rachat augmenté d'un taux d'intérêt de 5 % par an sur ledit Prix de Rachat lorsque les fonds distribuables seront réunis, conformément à l'article 72 de la Loi sur les Sociétés (par analogie).

Tant que le Prix de Rachat des MRPSs rachetées à la Date de Maturité n'aura pas été entièrement payé, aucun dividende ne sera versé pour les Parts Sociales Ordinaires.

Les MRPSs rachetées seront annulées et le capital social émis ainsi que la prime d'émission et la réserve liées aux MRPSs rachetées (le cas échéant), y compris la part correspondante de la prime d'émission allouée à la réserve légale, le cas échéant, seront réduits en conséquence.

Art. 8. Droits de vote des Associés MRPS. Les MRPSs sont assorties du droit de vote. Toute convocation, rapport ou document qui, en vertu de la Loi sur les Sociétés, devrait être envoyé ou notifié aux Associés de la Société doit être communiqué de la même manière à (aux) l'Associé(s) MRPS.

Art. 9. Droits de vote. Plus généralement, chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé jouit de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 10. Modifications du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'Article 23.

Art. 11. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles; lorsqu'une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une personne aura été nommée titulaire unique à l'égard de la Société.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. En présence d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés doivent être respectées.

S'il existe un Contrat de Garantie de Taux Plafond et /ou un Keep Well Agreement entre un Associé MRPS et la Société, aucun transfert des MRPSs dudit Associé MRPS ne peut avoir lieu sauf si et jusqu'à ce que le bénéficiaire envisagé ait conclu un Contrat de Garantie de Taux Plafond avec la Société globalement sous la même forme et que le Keep Well Agreement ait été cédé au bénéficiaire, sous réserve que cette restriction de transfert ne s'appliquera pas en cas de contrat gage portant sur les MRPS, qui pourrait être conclu de temps en temps ou en cas de réalisation d'un tel gage. Pour les besoins du présent Article, Contrat de Garantie de Taux Plafond désigne tout accord, qui pourrait être conclu de temps en temps, prévoyant de plafonner le montant dû à l'Associé MRPS par rapport au Dividende 2 tel que défini ci-dessous, et le Keep Well Agreement désigne tout accord, qui pourrait être conclu de temps en temps, documentant un engagement consistant à souscrire des parts sociales de la Société dans le cadre du rachat des MRPSs.

Art. 13. Décès, Interdiction, Insolvabilité ou Faillite des Associés. Le décès, l'interdiction, l'insolvabilité ou la faillite la déconfiture de l'Associé unique ou d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Chapitre II. Gestion et Surveillance

Art. 14. Gestion. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 15. Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira un président parmi ses membres (le Président). Il se réunira sur convocation du Président ou de deux gérants.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature exceptionnelle des circonstances devra être décrite dans la convocation à la réunion du Conseil de Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de Gérance peuvent renoncer à l'unanimité et par écrit aux formalités de convocation soit par un original soit par un télégramme, télex, fax ou e-mail.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance peut délibérer et agir valablement seulement si au moins les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valables si elles ont été prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'écouter et de se parler. Une telle participation à une réunion sera considérée comme une participation en personne à ladite réunion.

Des résolutions écrites signées par tous les gérants seront valables et auront la même force obligatoire que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Lesdites signatures pourront figurer aussi bien sur un document unique que sur plusieurs copies d'un même procès-verbal et pourront être établies par lettre ou par fax.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par les membres présents aux réunions. Les copies ou les extraits desdits procès-verbaux destinés à être utilisés en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux gérants.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut déléguer les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière soit aux gérants soit à d'autres personnes qui ne sont pas nécessairement Associés, pour autant que les dispositions du droit luxembourgeois soient respectées. Le Conseil de Gérance peut établir un comité exécutif qui aura les devoirs et les pouvoirs déterminés par le conseil. Le Conseil de Gérance pourra, par ailleurs, conférer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou à plusieurs fondés de pouvoir et déterminera alors leurs devoirs, leur rémunération qui pourra être fixe ou variable, la durée desdits pouvoirs ainsi que toutes les autres conditions pertinentes.

Art. 19. Pouvoir de signature. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants, sous réserve de toute décision qui pourrait être prise en relation avec la signature pour le compte de la Société dans le cadre d'une délégation de pouvoirs ainsi que dans le cadre de mandats conférés par le Conseil de Gérance conformément à l'article 18 des présents statuts.

Art. 20. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre III. L'assemblée générale des Associés

Art. 21. Assemblées générale des Associés. L'assemblée générale, dûment constituée, représente l'intégralité des Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes concernant la Société.

Art. 22. Date et Lieu de l'assemblée générale. Une assemblée générale annuelle de l'Associé unique ou des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social tel que précisé dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'Associé unique ou des Associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation. Des assemblées générales des Associés peuvent être convoquées pour toute raison à l'initiative du Conseil de Gérance ou d'un ou de plusieurs Associés.

Si tous les Associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont connaissance de l'ordre du jour soumis à leur appréciation, l'assemblée générale pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Les Associés détenant au moins plus de la moitié du capital social doivent être présents ou représentés par procuration pour que l'assemblée soit valablement constituée.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 23. Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts pourront être prises uniquement moyennant l'accord d'une majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société ne pourra être changée que via un vote unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi.

Chapitre IV. Année sociale et Distribution des Bénéfices

Art. 24. L'année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 25. Distribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale équivaudra à dix pour cent (10%) du capital social.

A partir du 1^{er} octobre 2012 (la Date d'Effet) tout bénéfice restant sera dédié en priorité au versement aux Associés MRPS ou à l'allocation au Compte de Réserve MRPS selon les conditions donnant droit au dividende préférentiel suivantes:

(1) Chaque MRPS permet à un Associé MRPS de recevoir un dividende préférentiel et cumulatif (Dividende 1) à un taux annuel de 0,5 % de la valeur nominale du capital social de la Société représenté par lesdits MRPSs. Le Dividende 1 se cumulera quotidiennement à partir de la date d'émission des MRPSs ou de la Date d'Effet, la plus tard de ces deux dates étant celle qui sera prise en compte, et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années au cours desquelles la Société ne réalise aucun bénéfice.

(2) Chaque MRPS permet à un Associé MRPS de recevoir un second dividende préférentiel et cumulatif (Dividende 2) qui se cumulera quotidiennement à partir de la date d'émission des MRPSs et la Date d'Effet, la plus tard de ces deux dates étant celle qui sera prise en compte, et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années au cours desquelles la Société ne réalise aucun bénéfice. Le Dividende 2 équivaudra à 12,5 % du Montant du Dividende 2 représenté par les MRPSs, pour autant que ceci n'est pas limité à un montant inférieur tel que prévu dans un contrat de garantie de taux plafond conclu en temps utile entre lesdits Associés MRPS et la Société. Le Montant du Dividende 2 désigne la somme de la valeur nominale du capital social représenté par les MRPSs et des montants crédités sur le Compte de Prime MRPS augmentés des montants crédités sur le Compte de Réserve MRPS, calculée de manière proportionnelle tout au long de l'exercice social concerné.

Dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois, le Dividende 1 sera déclaré sur une base annuelle lors de l'assemblée générale annuelle de la Société et distribué à partir des bénéfices disponibles à cet effet ou, dans le cas où il n'y aurait aucun bénéfice disponible à cet effet pour un exercice social donné, à partir des réserves distribuables (y compris, pour écarter toute ambiguïté, les montants crédités sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire).

Si le Dividende 2 n'est ni déclaré ni versé malgré l'existence de réserves distribuables ou de bénéfices disponibles à cet effet, le Dividende 2 sera capitalisé chaque année au plus tard le dernier jour de l'exercice social, et un montant équivalent au Dividende 2 sera transféré sur le Compte de Réserve MRPS. Si les bénéfices de la Société pour l'année sociale concernée sont insuffisants pour le versement intégral du Dividende 1 et du Dividende 2 ou pour l'allocation au Compte de Réserve MRPS, tout montant déficitaire sera versé ou alloué au Compte de Réserve MRPS (i) à partir des bénéfices des années sociales suivantes et /ou (ii) à partir des montants crédités sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire, et une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés devra être adoptée à cette fin.

L'assemblée générale des Associés disposera du pouvoir discrétionnaire pour allouer en toute liberté tout montant excédentaire après avoir veillé au respect des dispositions qui précèdent. Plus spécifiquement, elle aura le droit d'allouer ledit montant excédentaire sous la forme d'un versement de dividende en faveur des Associés Ordinaires ou d'un transfert sur un compte de réserve, ou encore de le reporter à l'exercice social suivant.

Les dividendes seront payés au lieu et à la date déterminés par le Conseil de Gérance de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués dans l'ordre et selon les conditions précisées ci-dessous, à tout moment, selon les dispositions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont préparés par le Conseil de Gérance de la Société;

(ii) les comptes intérimaires révèlent que le montant des fonds est suffisant pour être distribué, étant entendu que le montant en question ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices et réserves distribuables reportés mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve obligatoire;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés de la Société, et le(s) dit(s) Associé(s) qui se verra verser le dividende intérimaire s'engage à reverser à la Société, immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle relative pour l'exercice social concerné, tout montant excédentaire ayant été distribué sous la forme de dividende intérimaire;

(iv) tout contrat de garantie de taux plafond ayant été conclu en temps utile entre les Associés MRPS et la Société est respecté; et

(v) il a été confirmé que les droits des créanciers de la Société ne seraient pas menacés.

Chapitre V. Dissolution et Liquidation

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale.

Suite à la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs liquidateurs, ceux-ci pouvant être tant des personnes physiques que des personnes morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement des dettes et du passif de la Société à l'égard de tierces parties ou dépôt de fonds à cet effet, les Associés MRPS auront droit à un montant payable en numéraire ou en nature équivalent au Prix de Rachat n'ayant pas été remboursé à ces Associés MRPS.

Après paiement de l'ensemble des dettes et du passif de la Société (y compris toutes les créances des Associés) et après versement des dividendes cumulés et dus par rapport aux MRPSs et remboursement de tous les montants dus aux Associés MRPS ou dépôt de fonds à cette fin, l'excédent sera versé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au pourcentage de parts qu'ils détiennent chacun dans la Société.

Chapitre VI. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

Art. 27. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des MRPSs et des Nouvelles Parts Sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société, de signer ledit registre et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique ou de ses représentants ou des détenteurs des procurations, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même Associé Unique ou de ses représentants ou des détenteurs des procurations, il est déclaré qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Associé Unique présent ou à ses représentants ou mandataires de l'associé unique représenté, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit Associé Unique ou ses représentants ou mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Romano, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12795. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012133850/741.

(120176652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.545.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr 1724 du 12 juillet 2008.

Les comptes au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour Advantage Financial S.A.

Matthias Wohlfahrt

Référence de publication: 2012133615/14.

(120176599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 166.196.

In the year two thousand and twelve, on the twenty seventh day of September,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appears

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Zone industrielle Riedgen, Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.874 (the Sole Shareholder),

represented by Edoardo Romano, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Zone industrielle Riedgen, Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.196 (the Company). The Company was incorporated on 20 October 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1721 of 29 July 2011.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) change of the financial year of the Company;
- (2) subsequent amendment of article 22 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change of the financial year; and
- (3) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that it shall run from 1 October of each year to 30 September of the following year.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves that the financial year that started on 1 January 2012 shall end on 30 September 2012.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 22 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 22. The Accounting Year.** The Company's accounting year begins on the first day of October of each year and ends on the thirtieth day of September of the following year."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder or its representatives or the holders of powers of attorney, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same Sole Shareholder or representatives or holders of powers of attorney, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the present Sole Shareholder or its representatives or the attorneys-in-fact of the represented Sole Shareholder, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, this Sole Shareholder or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à la Zone industrielle Riedgen, Dudelange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.874 (l'Associé Unique),

représenté par Edoardo Romano, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à la Zone industrielle Riedgen, Dudelange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.196 (la Société). La Société a été constituée le 20 octobre 2011 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1721 daté du 29 juillet 2011.

II. Que l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. Que l'Associé Unique décide de passer des résolutions sur les points suivants:

(4) modification de l'année sociale de la Société;

(5) modification consécutive de l'article 22 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter le changement d'année sociale; et

(6) divers.

IV. Que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commencera dorénavant le 1^{er} octobre de chaque année et se clôturera le 30 septembre de l'année suivante.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 30 septembre 2012.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 22 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 22. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et se clôture le trentième jour du mois de septembre de l'année suivante."

Estimation des frais

Le montant des honoraires et charges en rapport avec le présent acte sont estimés à approximativement mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique ou de ses représentants ou mandataires, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de l'Associé Unique ou de ses représentants ou mandataires, en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Associé Unique ou ses représentants ou mandataires, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Romano, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12794. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012133849/105.

(120176611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Icewalk asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4085 Esch-sur-Alzette, 12, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg F 9.302.

— STATUTS

Entre les soussignés:

1. Madame Adel Hendrina Naudé, née le 18 mars 1966 à Pretoria (Afrique du Sud), de nationalité canadienne, médecin, demeurant 5110 26street Lloydminster, Alberta T9V2L8 à Lloydminster au Canada, représentée par Monsieur Emmanuel KARP demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé signée en date du 20 septembre 2012.

2. Madame Monique Bachner, née le 6 janvier 1972 à Sydney (Australie), de nationalité australienne, avocate, demeurant 10 rue de Vianden à Luxembourg

3. Monsieur Bernhard Dedenbach, né le 28 avril 1963 à Sinzig (Allemagne), de nationalité allemande, administrateur de sociétés, demeurant 12, rue Henri Dunant à L-4085 Esch-sur-Alzette

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de ICEWALK asbl

Art. 2. L'association a pour objet: la promotion du respect de l'environnement, notamment de la dernière réserve naturelle protégée, l'Antarctique, par le financement de la participation de jeunes résidents luxembourgeois et étrangers aux expéditions scientifiques ou et éducatives.

Art. 3. L'association a son siège social 12, rue Henri Dunant à L-4085 Esch-sur-Alzette. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de six ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour Madame Adel Hendrina Naudé / - / -

Monsieur Emmanuel KARP / Madame Monique Bachner / Monsieur Bernhard Dedenbach

Référence de publication: 2012133868/96.

(120176637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Coeus Internet Media S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.084.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012133690/15.

(120176600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Signalhorn Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.191.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Signalhorn S.à r.l., having its registered office at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.340,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 4, 2012.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the mandatory and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Signalhorn S.à r.l. prenamed, is the sole shareholder of Signalhorn Sales S.à r.l., a private limited liability company “société à responsabilité limitée” with registered office at 2, Route d’Arlon, L-8399 Windhof, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.191 incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 10 July 2007, published in the Mémorial C, number 1955 of 12 September 2007. The articles of association of the company have been modified several times and for the last time on 19 April 2012 pursuant a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C number 1371 of 2 June 2012.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twentyfive Euro (EUR 25.-) each.

3) After this has been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company from 2, route d’Arlon, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg to 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder decides, subsequently, to amend paragraph 2.1 of article two of the articles of association of the company, which henceforth shall read as follows:

“ Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Signalhorn S.à r.l., ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.340

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 juillet 2012.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que Signalhorn S.à r.l., préqualifiée, est le seul et unique associé de Signalhorn Sales S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Route d'Arlon, L-8399 Windhof, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.191, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 1955 du 12 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 19 avril 2012 suivant un acte du notaire instrumentaire publié au Mémorial C numéro 1371 du 2 juin 2012.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (25.- EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg à 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier subséquemment le paragraphe 2.1 de l'article deux des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur qui suit:

« Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, s'élève à approximativement mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12539. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134045/93.

(120176698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Canepa Green Energy, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 166.281.

—
EXTRAIT

L'Assemblée a décidé en date du 9 octobre 2012 de révoquer la société à responsabilité limitée SEREN de son mandat d'administrateur unique de la société anonyme CANEPA GREEN ENERGY avec effet à partir de ce jour, ainsi que de constituer un Conseil d'Administration composé de trois membres, chacun élu pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2017, se répartissant comme suit:

- Francisco Felix RODRIGUEZ, né le 11 octobre 1973 à Madrid (Espagne), ayant son adresse professionnelle à 1300 South Miami Avenue, 33130 Miami (Etats-Unis), avec effet à partir du 9 octobre 2012.

- Jose VICINI PEREZ, né le 24 janvier 1975 à Caracas (Venezuela), ayant son adresse professionnelle à Torre Progreso, Av. Winston Churchill No. 5, Santo Domingo (République Dominicaine), avec effet à partir du 9 octobre 2012.

- George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada), ayant son adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen (Grand-duché de Luxembourg), avec effet à partir du 9 octobre 2012.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2012133697/20.

(120176626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Cofinsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 43.355.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 octobre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Nicole Thommes
- Andrea Dany

Le commissaire aux comptes est CEDERLUX SERVICES SARL

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012133720/18.

(120176733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

GDS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 122.248.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 26 septembre 2012

Il a été décidé de:

Transférer le siège social du 29, Place de Paris à L-2314 Luxembourg au 29, Rue du Fort Elisabeth à L-1463 Luxembourg, à compter de ce jour.

Renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Ces décisions n'emportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012133826/16.

(120176728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Cofinsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 43.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133721/9.

(120176734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Compusystem, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.490.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 10 octobre 2012 à 10.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Hubert TAIEB de son poste d'administrateur de la société.

Il sera remplacé par Monsieur Charles MULA, né à Alger le 04.04.1957, demeurant à F-6330 Roquefort les Pins, 1044, Route de la Colle sur Loup.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

L'assemblée renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018 le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Jean-Philippe CLARET, administrateur et administrateur-délégué, né à La Tronche (F) le 27.03.1958, demeurant à 98000 Monaco, 31, Avenue de Grande-Bretagne Monsieur Manuel REBELO, administrateur, né à Cabeiceiras-de-Bastos (Portugal) le 19.11.1966, demeurant à F-75015 Paris, 93, Rue Blomet

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84589, avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012133723/23.

(120176595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Double G Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133736/10.

(120176614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Danko Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.703.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012133741/12.

(120176665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Elbblick (November) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133759/9.

(120176657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Fortrust Accountants, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.470.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2012133809/10.

(120176729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Helene Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.912.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration en date du 6 juillet 2012 que le siège social du fonds a été transféré du 11, boulevard de la Foire au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012133846/13.

(120176619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Knupp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 118.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133897/9.

(120176609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Knupp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 118.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133898/9.

(120176610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Lambo S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.579.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 septembre 2012, les actionnaires ont pris la décision suivante:

Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé de Clerc S.A., ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133903/13.

(120176661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Lion/Gem Lux 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.187.213,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.354.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lion/Gem Lux 1 S.A., a société anonyme having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.354, incorporated on August 28, 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 24, 2008 under number 2333 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times since then, being amended for the last time pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 29, 2010.

The Meeting is chaired by Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed Mr. Marin Njavro, private employee, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elected Ms. Elizabeth Timmer, class B manager, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having been formed, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list attached to the deed shows that no less than ninety-five point eighty-nine per cent (95.89%) of the share capital is represented at the present Meeting; accordingly the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. change the accounting year of the Company;
2. subsequent amendment of the Articles in order to reflect the change to the accounting year of the Company; and
3. Miscellaneous

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the accounting year of the Company so that (i) the current accounting year of the Company, which started on the first of January 2012 shall end on the thirtieth of September 2012; and (ii) subsequent accounting years of the Company shall start on the first of October 2012 and end on the thirtieth of September of each year.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 20 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The Company's accounting year commences on the first of October and ends on the thirtieth of September." No further items being on the agenda, the Chairman closes the Meeting.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour de septembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Lion/Gem Lux 1 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.354, constituée le 28 août 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 24 septembre 2008 sous le numéro 2333 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois depuis, modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Mr. Richard Brekelmans, administrateur B, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg (le Président).

Le Président nomme, Mr. Marin Njavro, employé privée, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg en tant que secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée élit Mme. Elizabeth Timmer, administrateur B, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée. (le Président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence attaché à cet acte montre qu'au moins quatre-vingt-quinze virgule quatre-vingt-neuf pour cent (95,89%) du capital social est présent à l'Assemblée; l'Assemblée peut donc valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changer l'exercice social de la Société;
2. Modification subséquente des Statuts afin de refléter le changement de l'exercice social de la Société; et
3. Divers

IV. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social de la Société de sorte que (i) la présente année comptable de la Société qui a débuté le premier janvier 2012 prendra fin le trente septembre 2012, et (ii) les années comptables subséquentes de la Société devront débiter le premier octobre 2012 et s'achèveront le trente septembre de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 20 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** L'exercice social de la Société commence le premier octobre et se termine le trente septembre" Plus de points ne figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de ce présent acte sont estimés à environ deux mille deux cents euros (€ 2.200,-)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Brekelmans, Njavro, Timmer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12597. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133905/109.

(120176726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Marcel Niederweis Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6486 Echternach, 4, Porte St. Willibrord.

R.C.S. Luxembourg B 151.033.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012133946/11.

(120176593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.913.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 109.927.

En date du 12 octobre 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Thorsten Prior, ayant pour adresse professionnelle le Bamlerstrasse 1, D-45141 Essen, Allemagne, de son mandat de gérant mfi Investor avec effet au 15 octobre 2012.

- Nomination de Monsieur Guido Peter Niesler, né le 20 janvier 1972 à Langenfeld/Rheinland, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le Bamlerstrasse 1, D-45141 Essen, Allemagne, en qualité de gérant mfi Investor de la Société avec effet au 15 octobre 2012 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Représentée par: M.C.J. Weijermans / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir B

Référence de publication: 2012133992/21.

(120176737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Rosman S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 47.462,41.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.815.

EXTRAIT

En date du 9 octobre 2012, l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 8 octobre 2012.

- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société avec effet au 8 octobre 2012 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134028/16.

(120176730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Worldfin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.294.

Par la présente, nous vous informons de la dénonciation du siège social de la société WORLDFIN S.A., 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B 109.294, en date du 15 octobre 2012 par Facts Services S.A., et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012134145/11.

(120176695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Société Anonyme des Bétons Frais, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R.C.S. Luxembourg B 6.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012134077/10.

(120176731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Stelco Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.524.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134088/10.

(120176639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Transports Huberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 325, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 18.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134115/9.

(120176690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Twoforone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.823.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2011

Démission de Monsieur Stéphane MERLET, aux postes d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la société.

Démission de Monsieur Marcel EHLINGER, au poste d'Administrateur de la société.

Nomination de Madame Laetitia ROY, née le 02/10/1970 à Uckange (France), demeurant au 9, rue de Keispelt, L-8282 Kehlen, au poste d'Administrateur unique de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TWOFORONE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012134120/18.

(120176653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Rayshark, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.439.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE NINTH OF OCTOBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg société anonyme RAYSHARK (the Company) having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130439, incorporated on August 1st 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), n° 2027 of September 19th 2007, and amended for the last time by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on August 24th 2011, published in the Mémorial C n° 2538 dated October 20th 2011.

The meeting is opened by Mr. Christophe JASICA, employee, professionally residing in Howald as chairman.

The chairman appoints Mr. Eric LECLERC, employee, professionally residing in Howald as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Ms. Vanessa TIMMERMANS, employee, professionally residing in Howald as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all 123,529 (one hundred twenty three thousand five hundred twenty nine) shares in registered form representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 38,293.99 (thirty eight thousand two hundred ninety three point ninety nine euro), are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda, prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices;

III. the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda; and

IV. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, HONG KONG as liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to the directors for their assignments;
4. Discharge to the statutory auditor for his assignments;
5. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, HONG KONG as liquidator and determines his powers and the liquidation procedure of the Company by granting to the Liquidator all the powers provided by the articles 144 et seq. of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), and in particular the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without

the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature.

The meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

The meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to give discharge to the directors for the execution of their mandate and duties.

Fourth resolution

The Meeting resolves to give discharge to the statutory auditor for the execution of his mandate and duties.

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman adjourns the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE NEUF OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg), a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme RAYSHARK (la Société), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130439, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 1^{er} août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2027 du 19 septembre 2007, et modifié pour la dernière fois par un acte devant

Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2011, publié au Mémorial C no° 2538 du 20 octobre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald, qui désigne comme secrétaire Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald. Le président, le secrétaire et la scrutatrice forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. il résulte de cette liste de présence que 123.529 (cent vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 38.293,99 (trente-huit mille deux cent quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-dix-neuf euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation;

III. l'Assemblée est valablement réunie et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour; et

IV. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, HONG KONG comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;

4. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat et fonctions;
5. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur la société LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, HONG KONG comme liquidateur et détermine ses pouvoirs et de la procédure de liquidation en accordant au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et en particulier le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats et fonctions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat et fonctions. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, E. LECLERC, V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 octobre 2012. Relation: RED/2012/1343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 octobre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012134029/146.

(120176914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Valburton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALBURTON INVESTMENTS S.A.

H.R.H. PRINCE BIN ABDULAZIZ BIN ABDULRAHMAN AL-SAUD Salman / H.R.H. PRINCE BIN SALMAN BIN ABDULAZIZ AL-SAUD Mohamed

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2012134126/13.

(120176671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.552.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 août 2012 avec effet au 17 juillet 2012

1. Monsieur William G. FULTON a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Michael NIEDERER, administrateur de sociétés, né à Wolfhalden (Suisse), le 29 novembre 1977, demeurant professionnellement à 6340 Baar (Suisse), Bahnhofstrasse, 1, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weatherford Investment (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012134138/16.

(120176732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Findel Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 117.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135835/9.

(120179036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Zipriani Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.486.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 28 septembre 2012

L'assemblée générale des associés de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 28 septembre 2012;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Citco C&T (Luxembourg) S.A., 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Zipriani Holding S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2012134154/21.

(120176608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Gemalog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 130.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135861/9.

(120179123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Adis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 103, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 51.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012134169/12.

(120176662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Docu Group (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.711.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 août 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012134181/13.

(120176607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 170.621.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 août 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012134182/13.

(120176596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Imex Global Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 153.419.

Hiermit möchte ich eine Nichtverlängerung eines Domizilierungsvertrages beim RCS einreichen.

Die Firma IMEX Global s.à.r.l., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 153.419 ist nicht länger Mieter in unserem Hause und somit nicht mehr berechtigt unter der bisherigen Adresse zu firmieren.

Noertzange, den 12/10/2012.

GILLANDER Jeannot.

Référence de publication: 2012134186/10.

(120176604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Facebook Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.776.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 septembre 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012134184/13.

(120176591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Key Concept Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 164.606.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée des actionnaires de la société tenue le 10 octobre 2012

Il résulte des résolutions que:

- Monsieur Pierre THEELEN, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11 Avenue Gaston Diderich, a démissionné de sa fonction d'administrateur unique de la société avec effet au 10 octobre 2012.

- Monsieur Pierpaolo CARRUBBA, né le 4 septembre 1961 à Pesaro, Italie, demeurant à 71 Rue de Bridel, L-7217 Bereldange, a été nommé administrateur unique de la société avec effet au 10 octobre 2012. Son mandat expirera lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes pour l'année se clôturant au 31 décembre 2017.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pierpaolo CARRUBBA

Mandataire

Référence de publication: 2012134188/19.

(120176602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Merus Labs Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 170.130.

Statuts coordonnés, suite à une déclaration rectificative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 septembre 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012134190/13.

(120176576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Grantor Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135870/9.

(120179378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012134191/13.

(120176616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Nymgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.457.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012134192/13.

(120176601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

PCEBM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 147.662.

*Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011**Première résolution*

Monsieur Abdulkadir AKTAS, demeurant à F-95400 Villiers le Bel, 25, avenue de la Paix, pose sa candidature au mandat d'administrateur. Les actionnaires acceptent et lui confient, à dater de ce jour, un mandat d'administrateur de la société; celui-ci prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le 24 septembre 2012.

Pour extrait conforme

PCEBM S.A.

93, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012134194/18.

(120176685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

FerSam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 83.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135827/10.

(120179783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.